



Conseil économique
et social

Distr.
LIMITÉE

E/ICEF/1997/AB/L.4
8 novembre 1996
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

FONDS DES NATIONS UNIES POUR L'ENFANCE
Conseil d'administration
Première session ordinaire de 1997
20-24 janvier 1997
Point 11 de l'ordre du jour provisoire*

POUR SUITE À DONNER

BUDGÉTISATION INTÉGRÉE À L'UNICEF

RÉSUMÉ

La Directrice générale décrit la planification, la structure des dépenses et les procédures d'approbation de la budgétisation intégrée à l'UNICEF, en particulier dans le contexte de l'établissement du budget intégré des bureaux extérieurs, conformément à la disposition 8 de la décision 1996/10 (E/ICEF/1996/12/Rev.1).

La Directrice générale sollicite uniquement du Conseil d'administration qu'il l'autorise à lui présenter le "budget d'appui biennal" au titre de l'exercice biennal 1998-1999 à sa première session ordinaire en janvier 1998, plutôt qu'à sa troisième session ordinaire en septembre 1997, afin de permettre au secrétariat d'établir un lien entre le processus des recommandations relatives aux programmes de pays et celui de la budgétisation intégrée. On trouvera au paragraphe 25 un projet de résolution.

* E/ICEF/1997/2.

TABLE DES MATIÈRES

<u>Chapitre</u>	<u>Paragraphe</u> s	<u>Page</u>
INTRODUCTION	1 - 9	3
I. PLANIFICATION	10 - 14	6
II. STRUCTURE DES DÉPENSES	15 - 19	7
III. PROCÉDURES D'APPROBATION	20 - 23	8
IV. CONCLUSIONS	24	9
V. PROJET DE RÉOLUTION	25	9

Annexes

I. RECOMMANDATIONS RELATIVES AUX PROGRAMMES DE PAYS TABLEAU 3 : MONTANT ESTIMATIF DES DÉPENSES ANNUELLES		11
II. RECOMMANDATIONS RELATIVES AUX PROGRAMMES DE PAYS TABLEAU 4 : POSTES ET DÉPENSES DE PERSONNEL DANS LE BUDGET-PROGRAMME		12
III. UTILISATION DES RESSOURCES : ESTIMATIONS RELATIVES À LA RÉPARTITION RÉGIONALE DES PROGRAMMES ET DE L'APPUI AUX PROGRAMMES		14
IV. HARMONISATION : TERMINOLOGIE		16

INTRODUCTION

1. Comme suite aux discussions en cours avec le Conseil d'administration et le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (CCQAB) sur la budgétisation intégrée, le secrétariat expose la planification, la structure des dépenses et les procédures d'approbation de la budgétisation intégrée à l'UNICEF, en particulier dans le contexte de l'établissement du budget intégré des bureaux extérieurs.

2. L'étude de Booz•Allen & Hamilton sur la gestion a recommandé l'intégration du budget des programmes et du budget d'administration des bureaux de pays et l'intégration du budget des fonds d'action générale et du budget d'administration au siège et dans les bureaux régionaux.

3. En ce qui concerne les bureaux de pays, l'étude en question a recommandé :

a) De consacrer dans leur budget un chapitre aux dépenses de programmes et aux dépenses d'administration;

b) De mettre au point des plans coordonnés concernant les dépenses de programmes et les dépenses d'administration, les dépenses d'appui aux programmes imputées sur le budget d'administration étant forcément liées aux montants des dépenses de programmes proprement dites;

c) D'adopter le même cycle pour le budget et les programmes de pays et de présenter, pour examen, au Conseil d'administration les dépenses de ces bureaux comme un tout.

4. L'étude a signalé que les fonds d'action générale étaient un autre obstacle à la transparence et que les budgets et les rapports concernant ces fonds étaient établis indépendamment des budgets d'administration et des budgets d'appui aux programmes. C'est pourquoi l'étude a recommandé :

a) D'accroître la transparence dans le contexte de la présentation de budgets multiples au Conseil d'administration et d'améliorer l'établissement des budgets et des rapports concernant les fonds d'action générale;

b) De détailler pour chaque division du siège et chaque région les crédits imputés sur les budgets d'administration et d'appui aux programmes et les budgets des fonds d'action générale.

5. Le 28 août 1995, le Conseil d'administration et le secrétariat ont tenu une réunion informelle de consultation sur la budgétisation intégrée. À cette occasion, le secrétariat a introduit l'idée d'établir un budget unique pour chaque bureau de pays par cycle de programmation par pays et de présenter ce budget en même temps que les recommandations relatives aux programmes de pays. La formule serait examinée lors de l'évaluation à mi-parcours. Tous les deux ans, le budget du siège et des bureaux régionaux serait accompagné d'un état récapitulatif concernant tous les bureaux de pays à titre d'information. La formule en question a été quelque peu modifiée, ainsi qu'il est indiqué ci-après du fait de l'harmonisation en cours des procédures de présentation des budgets

de l'UNICEF, du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP).

a) Le "budget d'appui biennal" (voir définition à l'annexe IV) couvrira le "budget d'appui" de l'ensemble de l'Organisation et sera soumis au Conseil, pour approbation, tous les deux ans;

b) Les recommandations relatives aux programmes de pays comprendront le "budget d'appui" ainsi que le budget des programmes pour l'ensemble du cycle de programmation. Le budget des programmes (voir définition à l'annexe IV) sera soumis au Conseil d'administration, pour approbation. Le "budget d'appui" est présenté uniquement pour information, dans le tableau joint aux recommandations relatives aux programmes de pays.

6. Les mesures suivantes ont déjà été prises pour mettre en pratique la budgétisation intégrée :

a) Un budget intégré du siège et des bureaux régionaux pour l'exercice biennal 1996-1997 (E/ICEF/1996/AB/L.5) a été présenté au Conseil d'administration à sa deuxième session ordinaire en avril 1996. Ce budget comprenait les budgets d'administration et d'appui aux programmes, le budget des fonds d'action générale ainsi que les postes de dépense financés auparavant grâce au prélèvement de 6 %. Ainsi, pour la première fois, un budget intégré a été établi pour le siège et les bureaux régionaux;

b) Le secrétariat a examiné les programmes de pays présentés au Conseil d'administration en 1996 sous la forme d'un budget intégré. De sorte que, outre les crédits demandés au titre du budget des programmes, les éléments complémentaires de "l'appui aux programmes" ont été envisagés comme faisant partie intégrante du programme de pays.

7. Par suite de l'harmonisation des procédures de présentation des budgets de l'UNICEF, du PNUD et du FNUAP, le "budget d'appui biennal" se présente sous une forme et une définition communes. Le rapport détaillé sur la question (E/ICEF/1997/AB/L.3) sera présenté pour approbation au Conseil d'administration à sa première session ordinaire en janvier 1997. Le "budget d'appui biennal" global, qui sera soumis au Conseil d'administration, se présente comme suit :

Budget d'appui biennal 1998-1999

(En milliers de dollars des États-Unis)

Appui aux programmes :

Bureaux de pays et bureaux régionaux
Siège

Total partiel

Gestion et administration de l'organisation^a

Montant total (brut) d'ouvertures de crédits

Moins : Montant estimatif des recettes

Montant estimatif (net) d'ouvertures de crédits

^a Voir explication au paragraphe 8 ci-après.

Les dépenses de la quatrième catégorie (dépenses liées aux activités de promotion et à l'élaboration de programmes), qui étaient présentés au budget intégré du siège et des bureaux régionaux, n'apparaîtront pas dans le "budget d'appui biennal". Elles feront l'objet d'un projet de décision distinct à présenter pour approbation au Conseil, au titre du budget des programmes du siège et des bureaux régionaux.

8. Le budget des programmes de pays sera approuvé dans le cadre des recommandations relatives aux programmes de pays. Pour tous les "budgets d'appui" des bureaux de pays et le budget des bureaux régionaux et du siège, les crédits seront ouverts par le Conseil d'administration tous les deux ans dans le "budget d'appui biennal". Selon cette formule budgétaire, le "budget d'appui" des bureaux de pays et des bureaux régionaux relèvera de l'"appui aux programmes". Au siège, l'appui aux programmes englobera toutes les dépenses de personnel relevant de la Division du programme, ainsi que les frais généraux de fonctionnement, les dépenses de la Division des approvisionnements et du Bureau des programmes d'urgence, ou toute dépense ponctuelle d'amélioration du système, intéressant essentiellement les bureaux de pays. Les autres fonctions que l'organisation assume au siège en matière de politique générale, de relations extérieures, d'information et d'administration générale seront rangées sous la rubrique "gestion et administration de l'organisation".

9. Cette modification ne remet pas en cause les trois principes fondamentaux de la budgétisation intégrée. Premièrement, pour les bureaux de pays, le "budget d'appui" sera considéré comme faisant partie intégrante du programme de pays. La planification des structures d'appui des bureaux de pays et celle des programmes de pays sont de ce fait entièrement reliées entre elles. Deuxièmement, la planification du budget du siège et des bureaux régionaux sera liée tous les deux ans aux programmes de pays. Enfin, les ressources totales dont dispose l'UNICEF pour chaque exercice biennal feront l'objet d'une

/...

présentation intégrée et transparente dans le projet de "budget d'appui biennal". On explique plus en détail plus loin comment ces principes trouveront application dans la budgétisation intégrée envisagée sous la triple optique de la planification, la structure des dépenses et des procédures d'approbation.

I. PLANIFICATION

10. La décision d'établir un budget intégré et le plan obligatoire de gestion des programmes par pays oblige maintenant à adopter un mode d'approche plus rigoureux et coordonné pour planifier les programmes, prévoir les personnels nécessaires et élaborer les budgets. Pendant le processus de planification des programmes de pays, les activités et les objectifs des programmes apparaissent dans les recommandations relatives aux programmes de pays, dans le plan-cadre des opérations, et chaque plan de programme dans ce plan-cadre, arrêté d'un commun accord avec le Gouvernement. Les structures des programmes sont établies à l'appui des objectifs. Le plan-cadre des opérations récapitule la totalité des programmes bénéficiant d'un appui en vertu de la coopération au titre des programmes (on prévoit les ressources totales et l'échelonnement probable du recours à la masse commune des ressources et aux financements supplémentaires). Il indique en outre les apports techniques et aux fins de la planification que doit fournir le personnel du projet. Toutes ces informations dont le bureau de pays s'inspire pour établir et utiliser le plan obligatoire de gestion des programmes par pays.

11. À l'occasion de la planification requise par le plan obligatoire de gestion des programmes par pays, on est amené à définir la structure organisationnelle du bureau et les autres impératifs de la gestion de ressources, par exemple, la formation et la mise en valeur du personnel. La structure organisationnelle du bureau cadre généralement avec la structure du programme. Par exemple, une section "santé" est chargée des programmes sanitaires, une section ressources en "eau" se voyant confier les programmes d'approvisionnement en eau et d'assainissement. En ce qui concerne la communication ou les fournitures et la logistique, une section de la communication ou une section des fournitures offrirait un appui à tous les secteurs du programme. Lorsqu'on retient une approche décentralisée pour l'exécution d'un programme à l'échelle d'une zone donnée, une section centrale des services sur le terrain pourrait superviser toutes les opérations menées dans la zone en question, et bénéficier de l'appui technique des sections techniques du programme. Les ressources humaines affectées à ces sections, qui ont pour responsabilité première de planifier, d'élaborer et d'exécuter chaque programme sont considérées comme des apports au titre du programme. Les dépenses y afférentes, ainsi que l'assistance en espèces et en fournitures sont inscrites dans chaque programme et dans les budgets de projet correspondants. Par ailleurs, une partie du personnel de certains programmes est chargée essentiellement de fournir des conseils techniques et de renforcer les capacités nationales. Ce personnel est alors considéré comme un apport au titre du programme et des projets. Les dépenses qui ne peuvent être facilement affectées à un secteur donné du programme sont rangées sous la rubrique "dépenses intersectorielles". Prises dans leur totalité, elles constituent le budget du programme.

12. Outre la catégorie de personnel susmentionnée, dans chaque bureau de pays, le représentant, le coordonnateur des programmes et le fonctionnaire chargé de

l'information et des relations extérieures supervisent l'ensemble du programme de pays, assurent la coordination avec les bureaux régionaux et le siège et les liaisons avec la communauté locale des donateurs et s'acquittent d'autres fonctions techniques. On retrouve cette structure du personnel dans la quasi-totalité des bureaux de pays. Le niveau des postes est fonction de l'importance et de la complexité du programme de pays. Les dépenses correspondantes, dites "dépenses d'appui technique", relèvent de la rubrique "appui aux programmes", du "budget d'appui biennal".

13. Le personnel affecté aux services administratifs, du personnel, des finances et de la comptabilité constituent généralement la "section des opérations". Son importance et les niveaux des postes de cette catégorie sont fonction de la nature et de l'ampleur du programme de pays. Les dépenses afférentes à cette catégorie de personnel relèvent de la rubrique "appui aux programmes" du "budget d'appui biennal".

14. Le "budget d'appui" d'un bureau chargé de l'exécution d'un programme de pays, qui comprend à la fois des fonds prélevés sur la masse commune des ressources et des fonds supplémentaires sert d'appoint à l'ensemble du programme de pays. La part des dépenses de personnel inscrites au "budget d'appui" consacrées à l'appui au programme financé grâce à des fonds supplémentaires est imputée au "budget d'appui". Les dépenses afférentes au personnel des programmes et des projets qui participe directement à l'exécution du programme financé par des fonds supplémentaires sont inscrites au budget de ce programme.

II. STRUCTURE DES DÉPENSES

15. La planification des programmes de pays sert de base au plan de gestion des programmes par pays, qui conduit à déterminer la structure des bureaux et les dépenses afférentes aux trois différentes catégories de personnel : le personnel affecté aux programmes, le personnel d'appui technique et le personnel d'appui opérationnel. Les frais généraux de fonctionnement (loyer, frais d'électricité, de chauffage, d'eau et d'entretien des locaux, frais de télécommunication, location de machines de bureaux, etc.) qui ne peuvent pas être directement imputables à tel ou tel fonctionnaire sont inscrits au "budget d'appui biennal". Le montant en varie suivant la taille du bureau de pays et la situation sur le terrain.

16. Le montant total des ressources affectées à chaque programme de pays est indiqué dans les recommandations relatives aux programmes de pays et dans le "budget d'appui" (voir les tableaux figurant aux annexes I et II). L'annexe I présente un récapitulatif annuel du budget-programme et du "budget d'appui" pour la totalité du cycle de programmation. Le budget-programme qui figure dans cette annexe est également ventilé par secteur de programme et par source de financement. Le "budget d'appui" est ventilé par dépenses de personnel et par frais généraux de fonctionnement. L'annexe II présente un tableau récapitulatif des effectifs affectés à chaque secteur de programme prévu au budget-programme. Le montant total des dépenses de personnel devant être financé par prélèvement sur la masse commune des ressources et à l'aide de fonds supplémentaires est aussi indiqué pour chaque secteur de programme ainsi que pour l'ensemble du cycle de programmation. Ces chiffres sont donnés à titre purement indicatif, la taille réelle des effectifs pouvant varier suivant les ressources financières

disponibles et l'évolution des besoins à l'occasion de l'exécution des programmes. À ce propos, il convient de noter que le budget financé à l'aide de fonds supplémentaires est établi sur la base des résultats antérieurs et des données à caractère indicatif et non d'annonces de contributions fermes. On trouvera au bas du tableau figurant à l'annexe II, le total des effectifs prévus au "budget d'appui" ainsi que des dépenses correspondantes au titre du cycle de programmation.

17. L'année où le budget d'appui biennal est établi, le budget d'appui pour tous les programmes de pays approuvés est actualisé, compte tenu des taux de change et des données d'inflation les plus récentes. Toutefois, dans le cas de quelques pays, le cycle de programmation suivant qui commence durant la deuxième année de l'exercice biennal n'aura pas permis de mettre en route la procédure d'élaboration de programmes. C'est ainsi qu'en 1997, lors de l'établissement du budget d'appui pour 1998-1999, certains programmes dont le cycle se termine en 1998 n'auront pas dégagé assez de renseignements sur le programme devant démarrer en 1999 pour permettre d'établir le budget d'appui correspondant. Dans ce cas, le budget d'appui pour 1998 sera actualisé sur la base de 1999.

18. Le "budget d'appui biennal" global correspond à la somme des "budgets d'appui" aux programmes de pays et des budgets d'appui au siège et aux bureaux régionaux. Dans le même temps, la dotation en personnel d'appui et les dépenses afférentes à ces effectifs sont revues dans leur intégralité et ajustées en fonction des ressources financières disponibles. Le budget d'appui et le budget-programme sont récapitulés dans le document intitulé "Budget d'appui biennal" et ventilés par régions (voir annexe III).

19. En outre, dans l'étude de gestion réalisée par Booz•Allen & Hamilton, il est recommandé de procéder à une comptabilisation intégrée de tous les postes de dépense de manière à garantir une transparence optimale. Les postes de dépense communs au budget-programme et au budget d'appui sont rangés selon le même système de classification qui permet de comptabiliser et d'analyser, par objet de dépense, le montant total des dépenses effectives financées à l'aide du budget des programmes et du budget d'appui. En outre, les dépenses au titre du budget-programme sont comptabilisées par programme, projet et donateur.

III. PROCÉDURES D'APPROBATION

20. Comme cela a été expliqué plus haut au paragraphe 4, il subsiste deux procédures d'approbation des budgets, l'une pour le "budget d'appui biennal" et une autre pour les recommandations relatives aux programmes de pays; chaque procédure fera l'objet d'un document distinct. La formule du "budget d'appui biennal" global permet de répondre aux préoccupations qu'avaient exprimées le CCQAB et le Conseil d'administration au moment de l'examen de dernier budget intégré du siège et des bureaux régionaux (E/ICEF/1996/AB/L.5).

21. Vu le cadre stratégique dans lequel s'inscrit le budget intégré, il faudrait élaborer un plan de bureau de pays pour "le budget d'appui" de nature à contribuer à la mise en oeuvre rationnelle et efficace du programme de pays. C'est pourquoi, il faudrait mettre au point pratiquement toutes les recommandations relatives aux programmes de pays pour pouvoir arrêter un budget d'appui biennal exact.

22. Afin de présenter le budget au Conseil d'administration à sa troisième session ordinaire, en septembre 1997, il faudra que le CCQAB l'examine en mai, c'est-à-dire avant juin, date à laquelle le processus d'élaboration des recommandations relatives aux programmes de pays devrait prendre fin. Pour ne pas remettre en cause l'intégrité des procédures d'élaboration des recommandations relatives aux programmes de pays et d'établissement du budget intégré, il faudrait avant d'établir le "budget d'appui" attendre que le programme ait suffisamment pris corps à la faveur de l'élaboration du plan-cadre des opérations et des projets de recommandations relatives aux programmes de pays.

23. À titre exceptionnel, étant donné le changement qu'il est proposé d'apporter à la procédure d'établissement du budget, le Conseil d'administration devra examiner "le budget d'appui biennal" à sa première session ordinaire en janvier 1998 et non pas à sa troisième session ordinaire de 1997. Pour éviter qu'une telle situation ne se reproduise à l'avenir, le secrétariat proposera d'apporter des modifications au calendrier d'examen.

IV. CONCLUSIONS

24. Le projet d'intégration de la planification, des coûts et des procédures d'approbation du budget décrit plus haut présente les avantages suivants :

a) La procédure de budgétisation intégrée suivie dans les bureaux de pays tient compte du principe selon lequel les activités menées au titre des programmes sont au coeur des travaux de l'UNICEF et constituent son principal poste de dépense. En outre, elle permet de procéder à un examen systématique, tout au long du cycle de programmation, des liens qui existent entre les programmes de pays et le budget d'appui;

b) Cette procédure donne une idée exacte du montant total des ressources dépensées dans un pays donné;

c) La procédure d'établissement du "budget d'appui biennal" permet d'établir un lien entre, d'une part, les activités du siège et des bureaux régionaux et, d'autre part, les besoins des programmes de pays et de s'assurer que ledit budget s'inscrit bien dans le cadre financier prévu;

d) Le budget d'appui biennal est présenté selon le mode convenu aux fins de l'harmonisation de la présentation des budgets de l'UNICEF, du PNUD et du FNUAP.

V. PROJET DE RÉSOLUTION

25. Le Conseil d'administration est appelé à se prononcer sur le projet de résolution ci-après consacré à la budgétisation intégrée :

Projet de résolution

Le Conseil d'administration

1. Prend note du rapport intitulé "Budgétisation intégrée à l'UNICEF" (E/ICEF/1997/AB/L.4) et des observations faites par les délégations;

2. Tient compte du fait que si "le budget d'appui biennal" doit lui être présenté à sa session de septembre 1997, conformément à la décision 1995/31 (E/ICEF/1995/9/Rev.1), le CCQAB devra l'examiner en mai 1997, avant que la procédure d'élaboration des recommandations relatives aux programmes de pays n'ait pris fin en juin 1997;

3. Convient que le "budget d'appui" ne devrait pas être établi avant que le programme ait été suffisamment structuré, c'est-à-dire avant que le programme n'ait suffisamment pris corps à la faveur de l'élaboration du plan-cadre des opérations et des recommandations relatives aux programmes de pays;

4. Décide, à titre exceptionnel, afin de préserver l'intégrité des procédures d'élaboration des recommandations relatives aux programmes de pays et de budgétisation intégrée, d'examiner le "budget d'appui biennal" pour 1998-1999, à sa première session ordinaire en janvier 1998;

5. Prie le secrétariat de poursuivre les consultations qu'il avait engagées avec lui au sujet de la coordination des calendriers de sorte que les futurs budgets biennaux puissent être présentés avant le début de l'exercice biennal correspondant.

Annexe I

RECOMMANDATIONS RELATIVES AUX PROGRAMMES DE PAYS

Tableau 3

Montant estimatif des dépenses annuelles

(En milliers de dollars)

Pays : AAA
Cycle de programmation : 1997-2001

		1997	1998	1999	2000	2001	Total
SANTÉ ET NUTRITION	MC	330	343	335	331	327	1 666
	FSS	21					221
	NFS	2 148	2 165	1 834	1 862	1 796	9 805
	TOTAL	2 699	2 508	2 169	2 193	2 123	11 692
APPROVISIONNEMENT EN EAU ET ASSAINISSEMENT	MC	183	154	164	148	166	815
	FSS	280					280
	NFS	1 514	1 800	1 800	1 800	1 800	8 714
	TOTAL	1 977	1 954	1 964	1 948	1 966	9 809
ÉDUCATION	MC	125	160	170	170	170	795
	FSS	300					300
	NFS	1 200	1 200	1 200	1 222	1 300	6 122
	TOTAL	1 625	1 360	1 370	1 392	1 470	7 217
DÉVELOPPEMENT DU JEUNE ENFANT, Y COMPRIS LES ENFANTS VIVANT DANS DES CIRCONSTANCES PARTICULIÈREMENT DIFFICILES	MC	130	130	114	130	112	616
	FSS	195					195
	NFS	500	600	600	600	505	2 805
	TOTAL	825	730	714	730	617	3 616
PLAIDOYER	MC	82	45	45	45	45	262
	FSS	103					103
	NFS	377	400	400	400	400	1 977
	TOTAL	562	445	445	445	445	2 342
PLANIFICATION, SURVEILLANCE ET ÉVALUATION	MC	137	71	71	71	71	421
	FSS	137					137
	NFS	141	300	300	300	300	1 341
	TOTAL	415	371	371	371	371	1 899
SERVICES INTERSECTORIELS	MC	93	97	101	105	109	505
	FSS						
	NFS						
	TOTAL	93	97	101	105	109	505
TOTAL, BUDGET PROGRAMME	MC	1 080	1 000	1 000	1 000	1 000	5 080
	FSS	1 236					1 236
	NFS	5 880	6 465	6 134	6 184	6 101	30 764
	TOTAL	8 196	7 465	7 134	7 184	7 101	37 080
DÉPENSES COMMUNES DE PERSONNEL ^a		1 007	976	951	965	1 015	4 914
FRAIS GÉNÉRAUX DE FONCTIONNEMENT		452	454	495	553	632	2 586
TOTAL PARTIEL, BUDGET D'APPUI ESTIMATIF		1 459	1 430	1 446	1 518	1 647	7 500
TOTAL		9 655	8 895	8 580	8 702	8 748	44 580

MC = masse commune des ressources.

FSD = fonds supplémentaires disponibles.

NSF = nouveaux fonds supplémentaires.

^a Y compris les consultants et le personnel temporaire.

/ . . .

Annexe II

RECOMMANDATIONS RELATIVES AUX PROGRAMMES DE PAYS

Tableau 4

Postes et dépenses de personnel dans le budget-programme

Pays : AAA
Programme : 1997-2001

SECTEUR/DOMAINE DE PROGRAMME ET SOURCES DE FINANCEMENT	BUDGET-PROGRAMME (En milliers de dollars)						POSTES ^a							DÉPENSES DE PERSONNEL ^b (En milliers de dollars)			
	MC	FSD	NFS	Total	D2/L7	D1/L6	P/L5	P/L4	P/L3	P/L2	AI	AN	SG	Total	AI	Locaux	Total
MASSE COMMUNE DES RESSOURCES :																	
SANTÉ ET NUTRITION	1 666			1 666	0	0	0	0	0	0	0	1	1	2	147,6	378,4	526,0
APPROVISIONNEMENT EN EAU ET ASSAINISSEMENT	815			815	0	0	0	0	0	0	0	1	0	1	0,0	272,6	272,6
ÉDUCATION	795			795	0	0	0	0	0	0	0	1	0	1	0,0	198,7	198,7
DÉVELOPPEMENT DU JEUNE ENFANT (Y COMPRIS LES ENFANTS VIVANT DANS DES CIRCONSTANCES PARTICULIÈREMENT DIFFICILES)	616			616	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,0	0,0	0,0
PLAIDOYER	262			262	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,0	38,6	38,6
PLANIFICATION, SURVEILLANCE ET ÉVALUATION	421			421	0	0	0	0	0	0	0	0	1	1	134,7	108,5	243,2
SERVICES INTERSECTORIELS	505			505	0	0	0	0	0	0	0	1	1	2	0,0	434,8	434,8
TOTAL, MC	5 080			5 080	0	0	0	0	0	0	0	4	3	7	282,3	1 431,6	1 713,9
FONDS SUPPLÉMENTAIRES :																	
SANTÉ ET NUTRITION		221	9 805	10 026	0	0	0	1	0	0	1	2	2	5	799,7	501,0	1 300,7
APPROVISIONNEMENT EN EAU ET ASSAINISSEMENT		280	8 714	8 994	0	0	0	0	0	0	0	1	5	6	0,0	574,7	574,7
ÉDUCATION		300	6 122	6 422	0	0	0	0	1	0	1	0	4	5	729,8	449,0	1 178,8
DÉVELOPPEMENT DU JEUNE ENFANT (Y COMPRIS LES ENFANTS VIVANT DANS DES CIRCONSTANCES PARTICULIÈREMENT DIFFICILES)		195	2 805	3 000	0	0	0	0	0	0	0	1	0	1	0,0	283,4	283,4
PLAIDOYER		103	1 977	2 080	0	0	0	0	0	0	0	1	2	3	0,0	375,0	375,0
PLANIFICATION, SURVEILLANCE ET ÉVALUATION		137	1 341	1 478	0	0	0	0	1	0	1	1	1	3	595,0	283,7	878,7
SERVICES INTERSECTORIELS		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,0	0,0	0,0
TOTAL, FS		1 236	30 764	32 000	0	0	0	1	2	0	3	6	14	23	2 124,5	2 466,8	4 591,3

SECTEUR/DOMAINE DE PROGRAMME ET SOURCES DE FINANCEMENT	BUDGET-PROGRAMME (En milliers de dollars)						POSTES ^a										DÉPENSES DE PERSONNEL ^b (En milliers de dollars)		
	MC	FSD	NFS	Total	D2/L7	D1/L6	P/L5	P/L4	P/L3	P/L2	AI	AN	SG	Total	AI	Locaux	Total		
																		MC	FSD
TOTAL, MC et FS	5 080	1 236	30 764	37 080	0	0	0	1	2	0	3	10	17	30	2 406,8	3 898,4	6 305,2		

SECTEUR/DOMAINE DE PROGRAMME ET SOURCES DE FINANCEMENT	BUDGET-PROGRAMME (En milliers de dollars)				POSTES ^a										DÉPENSES DE PERSONNEL ^b (En milliers de dollars)			
	MC	FSD	NFS	Total	D2/L7	D1/L6	P/L5	P/L4	P/L3	P/L2	AI	AN	SG	Total	AI	Locaux	Total	
BUDGET D'APPUI				2 586	0	1	1	1	0	0	3	2	9	14	2 510,0	2 404,3	4 914,3	
TOTAL (MC + FS + BA)					0	1	1	2	2	0	6	12	26	44	4 916,8	6 302,7	11 219,5	
Nombre de postes et dépenses de personnel :																		
Cycle de programmation actuel																		
À la fin du cycle de programmation proposé (chiffre indicatif seulement)																		
					7	10	29	46										
					6	12	26	44										

MC = masse commune des ressources.
 FS = fonds supplémentaires.
 FSD = fonds supplémentaires disponibles.
 NFS = nouveaux fonds supplémentaires.
 AI = administrateur international.
 AN = administrateur national.
 SG = services généraux.
 BA = budget d'appui.

^a Chaque poste, quelle que soit sa source de financement, appuie l'ensemble du programme de pays.

^b À l'exclusion du personnel temporaire et des heures supplémentaires (y compris les coûts des Volontaires des Nations Unies).

Annexe III

UTILISATION DES RESSOURCES : ESTIMATIONS RELATIVES À LA RÉPARTITION RÉGIONALE DES PROGRAMMES
ET DE L'APPUI AUX PROGRAMMES

	1996-1997				1998-1999			
	Ressources ordinaires		Autres ressources		Ressources ordinaires		Autres ressources	
	\$	%	\$	%	\$	%	\$	%
AFRIQUE DE L'OUEST ET AFRIQUE CENTRALE								
A. Programmes								
B. Appui aux programmes :								
Bureaux de pays								
Bureau régional								
Total partiel, appui aux programmes	0,0		0,0		0,0		0,0	
Total, Afrique de l'Ouest et Afrique centrale	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
AFRIQUE DE L'EST ET AFRIQUE AUSTRALE								
A. Programmes								
B. Appui aux programmes :								
Bureaux de pays								
Bureau régional								
Total partiel, appui aux programmes	0,0		0,0		0,0		0,0	
Total, Afrique de l'Est et Afrique australe	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
MOYEN-ORIENT ET AFRIQUE DU NORD								
A. Programmes								
B. Appui aux programmes :								
Bureaux de pays								
Bureau régional								
Total partiel, appui aux programmes	0,0		0,0		0,0		0,0	
Total, Moyen-Orient et Afrique du Nord	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
ASIE ORIENTALE ET PACIFIQUE								
A. Programmes								
B. Appui aux programmes :								
Bureaux de pays								
Bureau régional								
Total partiel, appui aux programmes	0,0		0,0		0,0		0,0	
Total, Asie orientale et Pacifique	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
ASIE DU SUD								
A. Programmes								
B. Appui aux programmes :								
Bureaux de pays								
Bureau régional								
Total partiel, appui aux programmes	0,0		0,0		0,0		0,0	
Total, Asie du Sud	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0

		1996-1997		1998-1999	
	Ressources ordinaires	\$	%	Ressources ordinaires	\$
	Autres ressources	\$	%	Autres ressources	\$
	Total des ressources	\$	%	Total des ressources	\$
					%

	1996-1997			1998-1999		
	Ressources ordinaires		Total des ressources	Ressources ordinaires		Total des ressources
	\$	%	\$	\$	%	\$
AMÉRIQUES ET CARAÏBES						
A. Programmes			0,0			0,0
B. Appui aux programmes :						
Bureaux de pays			0,0			0,0
Bureau régional			0,0			0,0
Total partiel, appui aux programmes	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Total, Amériques et Caraïbes	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
EUROPE CENTRALE ET ORIENTALE, CEI ET ÉTATS BALTES						
A. Programmes			0,0			0,0
B. Appui aux programmes :						
Bureaux de pays			0,0			0,0
Bureau régional			0,0			0,0
Total partiel, appui aux programmes	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Total, Europe centrale et orientale, CEI et États baltes	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
MULTINATIONAL						
A. Programmes	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Total, Multinational	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
APPUI D'ENSEMBLE FOURNI AUX PROGRAMMES PAR LE SIEGE	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
TOTAL						
A. Programmes	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
B. Appui aux programmes :						
Bureaux de pays et bureaux régionaux	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Appui du Siège	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Total partiel, Appui aux programmes des groupes de travail du Siège	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Total, Programmes et appui aux programmes	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
C. Gestion et administration des organisations	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Total	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0

Annexe IV

HARMONISATION : TERMINOLOGIE

Budget d'appui biennal

Budget de financement des activités d'une organisation au titre des rubriques "appui aux programmes" et "gestion et administration".

Programmes¹

Apports directs nécessaires à la réalisation des objectifs d'un projet ou d'un programme de coopération pour le développement. On y inclut généralement les éléments suivants : experts, personnel d'appui, fournitures et matériel, contrat de sous-traitance, assistance en espèces et formation individuelle ou de groupe.

Appui aux programmes

Unités administratives ayant pour tâche principale d'élaborer, de formuler, d'exécuter et d'évaluer les programmes d'une organisation donnée. Il s'agit généralement d'unités chargées d'offrir aux programmes un appui d'ordre technique, thématique, géographique, logistique ou administratif.

Gestion et administration de l'organisation

Unités administratives ayant pour fonction première de préserver l'identité d'une organisation, d'en maintenir les orientations et d'en assurer le bon fonctionnement. Il s'agit généralement d'unités qui s'acquittent des fonctions suivantes : direction exécutive, politique organisationnelle, évaluation, relations extérieures, information et administration.

¹ Dans le contexte de la budgétisation intégrée à l'UNICEF, ce terme renvoie aux "budgets-programmes".